

# La police municipale vous informe...

## ALCOOL AU VOLANT

Dans 85 % des cas d'accidents mortels liés à l'alcool, les responsables étaient des buveurs occasionnels.

Tout conducteur ou accompagnateur d'élève conducteur en état d'ébriété compromet gravement la sécurité de ses passagers et des autres usagers de la route.

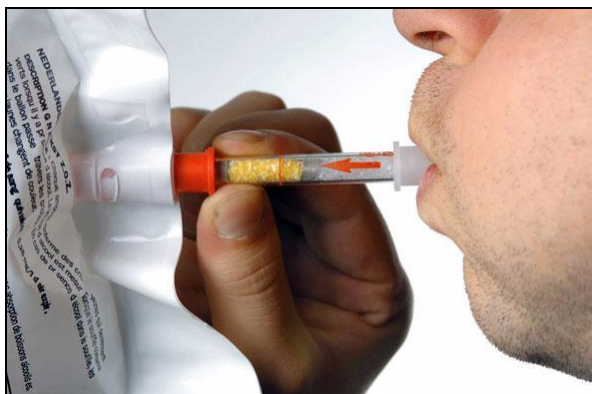
En conséquence, **il est interdit de conduire avec un taux d'alcool égal ou supérieur à 0,5 g par litre de sang, soit 0,25 mg par litre d'air expiré.**



## DEPISTAGE

Les forces de l'ordre : police nationale, gendarmerie, pratiquent des dépistages du taux d'alcoolémie des automobilistes et des accompagnateurs d'élèves conducteurs :

- En cas d'accident de la circulation ayant occasionné un dommage corporel, même si l'automobiliste n'en est pas responsable.
- En cas d'infraction au code de la route (même en dehors d'un état d'ivresse manifeste), la police municipale est compétente.
- Les dépistages peuvent être également ordonnés par le procureur de la République ou les officiers de police judiciaire, en dehors de toute infraction, (police municipale est concernée dans le cadre de la LOPPSI 2.)



Les dépistages sont pratiqués au moyen d'un éthylotest (appareil simple mesurant le taux d'alcool dans l'air expiré) aucune donnée chiffrée n'apparaît !

Si vous refusez de subir un dépistage, vous risquez alors d'être soumis à une vérification du taux d'alcoolémie dans le sang, une prise de sang au centre hospitalier le plus proche.

## LA VERIFICATION DU TAUX D'ALCOOLEMIE

Cette vérification intervient en cas de dépistage positif ou si vous refusez de vous soumettre au dépistage à l'aide de l'éthylotest.

Elle est pratiquée alors soit :

- par prise de sang et examens médicaux
- au moyen d'un appareil homologué mesurant le taux d'alcoolémie dans l'air expiré, appelé éthylomètre, la police municipale non compétente, cette dernière constate la conduite sous l'empire d'un état alcoolique après avoir constaté une infraction, et si le réactif de l'éthylotest change de couleur passant du jaune au vert l'agent doit immédiatement en avvertir l'Officier de la Police Judiciaire afin qu'il procède à la vérification du taux.

## SANCTIONS ENCOURUES

**Si votre taux d'alcool est compris entre 0,5 g et 0,8 g par litre de sang** : vous risquez une amende forfaitaire de 135,- € (si vous ne payez pas dans le temps imparti) et la perte de 6 points.

En cas de comparution devant le tribunal (par décision du Procureur de la République ou de contestation de l'amende forfaitaire), vous risquez également une suspension du permis de conduire.

Si votre taux d'alcool **est supérieur à 0,8 g par litre de sang**, vous risquez d'être puni de 2 ans d'emprisonnement et de **4 500,- € d'amende**. Ce délit donne lieu à la **perte de 6 points** du permis de conduire.

0,5 g/litre de sang, c'est 2 verres.



Chaque verre fait monter le taux d'alcoolémie de 0,20 à 0,25 g en moyenne.

Ces chiffres peuvent être très sensiblement augmentés chez certains sujets : pour les minces, les femmes ou les personnes âgées, chaque verre peut représenter un taux d'alcoolémie de 0,30 g.

## LES EFFETS PHYSIOLOGIQUES DE L'ALCOOL

- **L'alcool rétrécit le champ visuel**
- **L'alcool augmente la sensibilité à l'éblouissement**
- **L'alcool altère l'appréciation des distances et des largeurs.** Sous l'effet de l'alcool, un conducteur peut décider, devant un obstacle, de freiner sur une distance trop courte pour s'arrêter, ou devant un passage plus étroit que sa voiture de passer quand même.
- **L'alcool diminue les réflexes.** La durée moyenne du temps de réaction dans des conditions normales est évaluée à une seconde environ. Dès 0,5 g/l, le temps de réaction peut atteindre 1,5 seconde. Ainsi, un véhicule roulant à 90 km/h parcourt 25 mètres en 1 seconde et 37 mètres en 1,5 seconde. Ce sont ces 12 mètres qui peuvent sauver une vie !  
Les temps de réaction augmentent considérablement avec des taux d'alcoolémie encore plus élevés.
- **L'alcool provoque une surestimation de ses capacités**
- **Sous l'effet de l'alcool, le conducteur a un comportement dégradé.**

Un sujet en bonne santé élimine 0,10 g à 0,15 g d'alcool par heure.

## SANCTIONS

Conduite avec un taux compris entre 0,50 et 0,80 g/l (sang) ou entre 0,25 et 0,40 mg/l (air)	Judiciaires
Amendes	Amende forfaitaire de 4 <sup>ème</sup> classe à partir de 0,5 g/l
Immobilisation	L'immobilisation du véhicule est faite sur place
Rétention du permis de conduire Suspension du permis de conduire Annulation retrait de points	72 heures (rétention administrative) 3 ans maxi (peine complémentaire) Retrait de 6 points
Clauses restrictives du contrat d'assurance	Civiles (assureur) Suspension des garanties facultatives